

Sabine, l'asso vélo de Rouen

2 rue du réservoir 76000 Rouen
<http://www.sabinerouenvelo.org/>
courriel : rouensabine@fubicy.org



Rouen, le 4 septembre 2017

Madame Céline MILLET,
Adjointe au maire de Rouen
Monsieur Jean-Loup GERVAISE,
Adjoint au maire de Rouen

Objet : travaux d'aménagement d'une piste cyclable Avenue de Bretagne

Madame, Monsieur

Le 18 avril 2017, vous nous aviez conviés, ainsi que d'autres associations, à venir donner notre avis sur le projet d'aménagement cyclable des avenues Jacques Cartier et de Bretagne. Bien que nous n'ayions pas eu les plans en amont de cette réunion, nous avons immédiatement fait part de nos observations et de notre déception face à ce projet. Nous avons rappelé que nous ne cautionnions pas les aménagements sur les trottoirs, qui mènent inévitablement au conflit avec les piétons. L'aménagement cyclable des quais hauts rive droite en est une illustration.

Nous avons également pointé le fait qu'aménager la rive Ouest était surprenant, étant donné que les pôles générateurs de déplacement que sont le lycée Blaise Pascal, la place des Emmurées et le centre Saint-Sever sont situés en partie Est. De plus, la rive Est dispose de deux à trois files de circulation sur tout le linéaire du projet, dont l'une aurait pu être utilisée pour la piste cyclable. Cela aurait réduit bien plus significativement l'emprise de la voiture sur cet axe, objectif principal du projet, et permettait d'éviter les conflits piétons-cyclistes. Cette position a été formalisée dans un courrier adressé le 16 mai.

Lors de la réunion publique du 28 juin, devant le mécontentement des commerçants et notre position, vous aviez annoncé que le projet en tant que tel était reporté. Vous comprendrez donc notre surprise et notre consternation lorsque nous avons découvert

l'avis de travaux pour une partie de l'avenue de Bretagne.

Le pilotage du projet ne nous semble pas correspondre à l'idée de démocratie participative que vous souhaitez représenter à Rouen :

- les associations ont été conviées après l'élaboration du projet. Seules quelques modifications à la marge ont pu être apportées, sans être de nature à rendre ce projet satisfaisant ;
- le projet a été conclu contre l'avis des citoyens et l'expertise des usagers, en plein mois d'août lorsque les processus démocratiques et citoyens sont en veille.

Dans l'attente de votre réponse quant aux motifs de ce revirement, nous vous prions de recevoir notre vif souhait citoyen que la concertation entre collectivités, citoyens et usagers devienne une priorité, et en particulier qu'elle soit mise en place dès la conception des projets d'aménagement de l'espace public.

Les membres du conseil d'administration de Sabine